

RÉSOLUTION 23R-06

Modifier les devoirs et responsabilités des représentants Rotaract de district dans le Rotary Code of Policies

Soumis par : District 1830 (Allemagne)
District 1841 (Allemagne)
District 1940 (Allemagne)

1 ATTENDU QUE les représentants Rotaract de district (RRD) sont mieux
2 informés des conditions et/ou situations spécifiques au sein du district qui
3 peuvent avoir un impact sur les clubs Rotaract,

4
5 ATTENDU QU'ils sont capables de motiver les jeunes à rejoindre les clubs
6 Rotaract et savent comment soutenir au mieux le processus de création d'un
7 nouveau club Rotaract actif,

8
9 ATTENDU QUE, de plus, les RRD peuvent maintenir des connexions optimales
10 entre les clubs Rotaract et les groupements multidistricts d'information (MDIO)
11 dans une région donnée.

12
13 Le Rotary International demande à son conseil d'administration de modifier les
14 articles 12.020., Parrainage, et 12.080.2., Représentant Rotaract de district, du
15 Rotary Code of Policies concernant les devoirs et responsabilités des
16 représentants Rotaract de district comme suit :

17
18 **Article 12. Clubs Rotaract**

19
20 **12.020. Parrainage**

21 1. Un club Rotaract est créé avec l'aval du gouverneur, après avoir pris
22 connaissance du rapport du représentant Rotaract de district, et la
23 reconnaissance du Rotary International qui enregistre sa formation. Son
24 existence dépend d'une reconnaissance continue du Rotary International.

25
26 **12.080. Réunions et activités de district Rotaract**

27
28
29 12.080.2. Représentant Rotaract de district

30
31 4. Le représentant Rotaract de district, de concert avec les autres dirigeants
32 de district, doit :
33 a. Publier un bulletin Rotaract de district
34 b. Mettre en place un programme de formation au leadership
35 c. Organiser la promotion du Rotaract et les activités d'expansion dans le
36 district

- 1 d. Planifier et mettre en place des actions (avec l'accord de trois quarts
- 2 des clubs Rotaract du district)
- 3 e. Conseiller et soutenir les clubs Rotaract dans la mise en œuvre de leurs
- 4 actions
- 5 f. Coordonner des activités communes au Rotary et au Rotaract dans le
- 6 district
- 7 g. Coordonner les relations publiques Rotaract pour l'ensemble du
- 8 district
- 9 h. Planifier et mettre en place une séance de formation pour les
- 10 dirigeants de club Rotaract du district
- 11 i. Aider à la création de nouveaux clubs Rotaract

(Fin du texte)

EXPOSÉ DES MOTIFS

1 L'objectif de cette résolution est de soutenir les gouverneurs de district et les
2 clubs parrains afin que les nouveaux clubs Rotaract prospèrent à long terme et
3 qu'ils puissent être intégrés de manière optimale dans les structures rotariennes
4 et rotaractiennes existantes du district. Le gouverneur et les clubs parrains
5 doivent prendre en compte l'avis du RRD lors de la création de nouveaux clubs
6 Rotaract, ce qui se traduira par un rôle plus actif du RRD et de la commission
7 Rotaract. Il s'agit d'une mesure de soutien supplémentaire qui aidera les clubs à
8 rester viables et efficaces une fois qu'ils seront officiellement établis. Cela ne vise
9 pas à restreindre la prise de décision discrétionnaire des gouverneurs de quelque
10 manière que ce soit.

IMPACT FINANCIER

11 Cette résolution n'a pas d'impact financier significatif pour le Rotary.